



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Conditions de travail dans les EHPAD

Question écrite n° 45376

#### Texte de la question

Mme Josiane Corneloup appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les risques psychosociaux au sein des EHPAD. Selon une étude publiée par la CARSAT Rhône-Alpes entre 2013 et 2017, un salarié sur huit a été victime d'un accident du travail. La très grande majorité des accidents est due à des activités de manutention (74 %). 17 % des accidents sont dus à des chutes de hauteur ou de plain-pied. Il est également important de souligner que les maladies professionnelles ont augmenté en raison des maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires. En 2017, un salarié sur 280 était victime d'une maladie professionnelle dans ce secteur d'activité. Les plus fréquentes sont les lombalgies et les autres troubles musculosquelettiques (TMS) comme les affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail ou encore les affections chroniques du rachis lombaire occasionnées par la manutention de charges lourdes. Les TMS représentent 86 % des maladies professionnelles dans ce secteur d'activité primordial pour les personnes âgées. Compte tenu du risque important, il serait souhaitable d'identifier les multiples causes de TMS afin de pouvoir diminuer les situations à risques au sein des EHPAD. En conséquence, elle lui demande quelles solutions le Gouvernement va mettre en place afin de réduire les risques professionnels pour les personnels des EHPAD. Une analyse de leur situation de travail approfondie avec des enquêtes sur les sites permettrait d'identifier des pistes d'amélioration et de transformer leurs situations de travail. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Josiane Corneloup](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45376

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 avril 2022](#), page 2631

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)